

Article 2 de l'arrêté du 18 décembre 2018 fixant la liste des titres professionnels du ministère du travail permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévu par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Date de mise à jour : 31 Mars 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers son annexe 2 pour consulter la liste des spécialités de titres professionnels permettant la délivrance de l'AIPR.

Article 2 de l'arrêté du 18 décembre 2018 fixant la liste des titres professionnels du ministère du travail permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévu par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 susvisé, la liste des titres professionnels ou de l'un des blocs de compétences constituant ces titres professionnels délivrés par le ministère du travail et permettant la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), figure en annexe II du présent arrêté.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Qu'est-ce que l'AIPR ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



AIPR : quelle est sa durée de validité ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)